

Commune d'Eth

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 février 2024

Convocation en date du : 22 février 2024

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 10

Le vingt-six février deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations d'Eth sous la présidence de Madame Pierrette GUIOST, Maire.

Etaient présents : Mesdames GUIOST, LARA, STIBLING

Messieurs HECQUET, JUZAC, KRIEGEL, GENAMEZ, ROGER, RYCKEBUSCH,
WANDOLSKI

Absents non excusés : Monsieur GILBERT Wilfried

Secrétaire de séance : Monsieur WANDOLSKI Fabrice

OBJET / DELIBERATION 005/2024 – Remplacement du représentant de la commune d'Eth membre de la commission communautaire « animation du territoire et action culturelle »

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2023 portant acceptation de la démission de Monsieur WIPLIEZ André de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, notifiée le 7 décembre 2023,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Wipliez en tant que représentant de la commune d'Eth à la commission communautaire « animation du territoire et action culturelle »,

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer pour désigner notre représentant auprès de cette instance,

Vu la candidature de Mme STIBLING Delphine en tant que représentante de la commune,
Vu la candidature de M. ROGER Philippe en tant que suppléant,

Après en avoir délibéré par 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION(S), le Conseil Municipal **DECIDE :**

- Mme STIBLING Delphine est nommée représentante de la commune d'Eth à la commission communautaire « animation du territoire et action culturelle » en remplacement de Monsieur Wipliez.

- M. ROGER Philippe est nommé suppléant de la commune d’Eth à la commission communautaire « animation du territoire et action culturelle ».
- **DIT** que la présente décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du pays de Mormal.

Fait et délibéré à Eth, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierrette GUIOST



Le Secrétaire de séance,
Fabrice WANDOLSKI

Publiée le : 04/03/2024

Transmise au Représentant de l’État par voie dématérialisée selon le bordereau d’acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.